

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU TARN
COMMUNE DE CASTELNAU DE LÉVIS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 7 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni, en séance publique dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Monsieur le Maire en date du vingt-quatre mars deux mille vingt-cinq.

Président : Patrice DELHEURE

Secrétaire de séance : François COLLADO

Membres présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Patrice DELHEURE, François COLLADO, Marie-Thérèse LACOMBE, Sébastien VITALI, Robert GAUTHIER, Jean-Philippe PEZET, Marie-Claude VABRE, Nathalie DURAND, Mustapha MOURCHID, Jean-Philippe BLATGÉ, Aurélie CARIA, Audrey ROUFFIAC, Laure BACABE, David TARDIEU, Emmanuelle ROYER, Marion BORTHELLE, Anne GALIBER D'AUQUE.

Membres absents excusés : Elsa KLAVUN procuration à Marion BORTHELLE

Membres en Exercice	Membres Présents	Nombre de Pouvoirs	Nombre de votants
18	17	1	18

Le quorum est atteint.

02 11 2025 Budget primitif 2025 de la commune :

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif 2025 pour la commune.

Il s'établit comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses : 1 127 072,76 €
- Recettes : 2 064 151,04 €

Investissement :

- Dépenses : 2 728 819,78 €
- Recettes : 2 728 819,78 €

La section de fonctionnement est votée avec un excédent de 937 078,28 € conformément à l'article L 1612-6 du code général des collectivités territoriales : « ... n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la

section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées ».

Section de fonctionnement :

Le financement est assuré par :

- Le produit des contributions directes..... 449 838,00 €
- Le fonds départemental des droits de mutation.....15 000,00 €
- Le fonds de péréquation des ressources com. & intercom.....24 869,00 €
- Les taxes sur les pylônes électriques 30 000,00 €
- La dotation de solidarité communautaire37 203,00 €
- Dotations de l'état.....246 605,00 €
- Les revenus des immeubles.....50 000,00 €
- Les ventes de produits et de prestations.....61 033,00 €
(restauration scolaire, mise à disposition du personnel, remboursement de frais...)
- Les diverses recettes..... 12 300,00 €
- L'excédent de fonctionnement reporté..... 1 137 303,04 €

Total des recettes de fonctionnement : 2 064 151,04 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- Les crédits nécessaires à l'activité annuelle des services..... 308 400,00 €
(charges à caractères générales)
- Les charges de personnel..... 312 050,00 €
- Les intérêts des emprunts2 200,00 €
- Les dépenses de gestion courante78 350,00 €
- L'attribution de compensation.....15 140,00 €
- Les dotations aux amortissements104 564,00 €
- Les autres dépenses13 600,00 €
- le virement à la section d'investissement292 768,76 €

Total des dépenses de fonctionnement : 1 127 072,76 €

Section d'investissement :

Le financement est assuré par :

- Le FCTVA44 033,00 €
- La taxe d'aménagement.....9 300,00 €
- Les amortissements104 564,00 €
- Les crédits de reports674 154,02 €
- Les autres recettes4 000,00 €
- Le virement de la section de fonctionnement292 768,76 €
- Les opérations patrimoniales.....1 600 000,00 €

Total des recettes d'investissement : 2 728 819,78 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- Les dépenses d'équipement664 700,00 €
- Le remboursement en capital des emprunts27 000,00 €
- Les dépôts et cautions..... 4 000,00 €
- Les crédits de reports212 792,31 €
- Les autres dépenses17 400,00 €
- Le résultat d'investissement reporté.....202 927,47€
- Les opérations patrimoniales.....1 600 000,00 €

Total des dépenses d'investissement : 2 728 819,78 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature M57,

APRES AVOIR DELIBERE

- **ADOpte** le budget primitif 2025 de la commune dont les dépenses et les recettes s'établissent par section aux montants suivants :

Fonctionnement :

- Dépenses : 1 127 072,76 €
- Recettes : 2 064 151,04 €

Investissement :

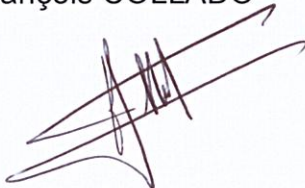
- Dépenses : 2 728 819,78 €
- Recettes : 2 728 819,78 €

tel que présenté en annexe de la présente délibération.

- **AUTORISE** monsieur le maire, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des crédits inscrits dans chaque section. Un compte rendu des virements de crédits sera effectué lors de chaque conseil municipal.

Après délibération le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2025 de la Commune

Le secrétaire de séance
François COLLADO



Le Maire,
Patrice DELHEURE



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérérecours, accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr/>

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 17/04/2025



ID : 081-218100634-20250407-BP2025_COMMUNE-BF